



Stratégie nationale pour les aires protégées

Groupe de travail départemental MONTAGNE

Itxassou Le 10 octobre 2022



Ordre du jour

- Point d'avancement de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (DDTM)
- Projets reçus dans le cadre de l'appel à contributions de la DREAL (DDTM)
- Présentation des outils de protection existants (DDTM)
- Projet de création de Réserve Naturelle sur le Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi

SNAP 2030

Objectif:

1 % protections fortes en NA

PAT 2022-2024

PAT 2025-2027

PAT 2028-2030

Élaboration de la méthode d'identification des sites à protéger

Établissement d'une liste de sites à protéger (avec outils associés)

Conduite des projets de protection des sites identifiés

Liste de projets «prêts à engager» Conduite des projets de protection des sites



Point d'avancement de la SNAP

- <u>2021</u>: Lancement de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030
- <u>27 janvier 2022</u> : 1^{er} réunion du Comité départemental Aires Protégées
- Mars à octobre 2022 : Élaboration du 1er PAT (Plan d'actions territorial) pour la période 2022-2024
 - Printemps 2022 : Remontée des projets de création ou d'extension d'aires protégées dans le cadre de l'appel à projets DREAL (215 projets en Nouvelle-Aquitaine, 17 projets dans les Pyrénées-Atlantiques)
 - Mai 2022 : Groupe de travail régionaux sur l'amélioration de la gestion des aires protégées et l'amélioration de la gouvernance des aires protégées
 - Septembre / Octobre 2022 : Groupes de travail départementaux thématiques : montagne, cours d'eau et zones humides, sites géologiques
 - Octobre / Novembre 2022 : 2^e réunion du Comité départemental Aires Protégées
 - Fin 2022 : Consolidation régionale du PAT, avis du CSRPN, avis CRB
- <u>Fin 2022</u>: Validation régionale du PAT 2022-2024

Au niveau régional

27 janvier 2022 : 1^{er} Comité départemental aires protégées

Au niveau départemental

Printemps 2022 : Appel à contributions DREAL

Printemps 2022 : Remontée des projets de création ou d'extension d'aires protégées

Mai 2022 : Groupes de travail régionaux

Septembre – octobre 2022 : Groupes de travail thématiques montagne, eau, sites géologiques

Juin 2022 : Évaluation de l'intérêt écologique des

2^e comité départemental aires protégées (CDAP)

projets

Remontée des projets retenus pour le 1er PAT

Fin 2022 : Consolidation régionale du PAT Avis du CSRPN, avis CRB

Lancement/poursuite des projets de création d'aires protégées

Finalisation du 1^{er} PAT (plan d'actions territorial) 2022-2024



Projets déposés dans le cadre de l'appel à contributions

3 projets proposés par des acteurs du département, avec une concertation locale et/ou étude des enjeux environnementaux entamée

RNR/RNN du Mondarrain et de l'Artzamendi (2800 ha) - CEN Nouvelle-Aquitaine

APPB du Gave d'Ossau et ses affluents en forêt du Bager (222 ha) – ACCOB

RNR du Bager d'Oloron et d'Arudy (3113 ha) - ACCOB

6 sites d'intérêt géologique proposés par la DREAL et la CRPG (Commission Régionale du Patrimoine Géologique) pour inscription à la liste départementale (R411-17-1 et 2)

Lherzolite du col d'Urdach

Série jurassique du pic de Belchou

Magmatisme du Crétacé supérieur

Massif de lherzolite du sommet de Moncaut

Massif de lherzolite du Pic Saraillé

Lherzolite du Turon de la Técouère

=> Ces 9 projets sont présentés lors des groupes de travail thématiques et leur intégration au 1er PAT sera étudiée avec les collectivités concernées.



Projets déposés dans le cadre de l'appel à contributions

Les 8 projets ci-dessous ont été déposés sans dossier ni justification. Ils ne sont pas retenus.

3 propositions de la LPO (sans dossier):

RNR/RNN sur les sites Natura 2000 "FR7212004 Haute Soule Massif des Arbailles" et "FR7200752 Massif des Arbailles" (7000 ha) - LPO

RNR/RNN « éclatée » Réseau de sites à Rhinolophe euryale (100 ha) – LPO

RNR/RNN Ravin d'Ilunatze (1600 ha) - LPO

5 propositions de l'association Obios (sans dossier, ni type de protection envisagée)

Forêt de Gabas (Vallée d'Ossau) - OBIOS

Forêts du Bitet et de Sesques - OBIOS

Forêt d'Issaux en Vallée d'Aspe - OBIOS

Forêt d'Iraty - OBIOS

Ruisseau de l'Aygue Bère et ses affluents et le ruisseau de L'Espalungue et ses affluents - OBIOS



Outils de protection

- Mise à disposition d'un diaporama complet sur les différents types de protection
- Zoom sur :
 - Sites Natura 2000
 - Parcs nationaux
 - Réserves naturelles nationales (RNN)
 - Parcs naturels régionaux
 - Réserves naturelles régionales
 - Arrêtés préfectoraux de protection
 - Sites inscrits et sites classés

Sites Natura 2000



EN FRANCE

1756 sites Natura 2000 (ZSC et ZPS)

DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

37 ZSC et 15 ZPS

ESPACES D'APPLICATION

Habitats naturels et semi-naturels et habitats d'espèces à forts enjeux de conservation en Europe.

- Zones de Protection spéciale (ZPS), où la conservation d'oiseaux est visée.
- Zones Spéciales de Conservation (ZSC), où l'objectif est la préservation de la faune hors oiseaux, de la flore et des habitats naturels.



CRÉATION

Désignation par arrêté ministériel. En application de deux Directives européennes (Oiseaux et Habitats-Faune-Flore), qui définissent dans leurs annexes les espèces et les milieux les plus remarquables et/ou menacés.

GESTION

Sous la responsabilité du préfet et en 2023 du Conseil régional pour les sites terrestres.

Instance de gestion composée de :

- Comité de pilotage (COPIL): désignation de la structure porteuse, suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du DOCOB;
- Structure porteuse (collectivité territoriale ou un groupement de collectivités): élaboration (+ opérateur technique) et animation (+structure animatrice) du DOCOB.

RÉGLEMENTATION

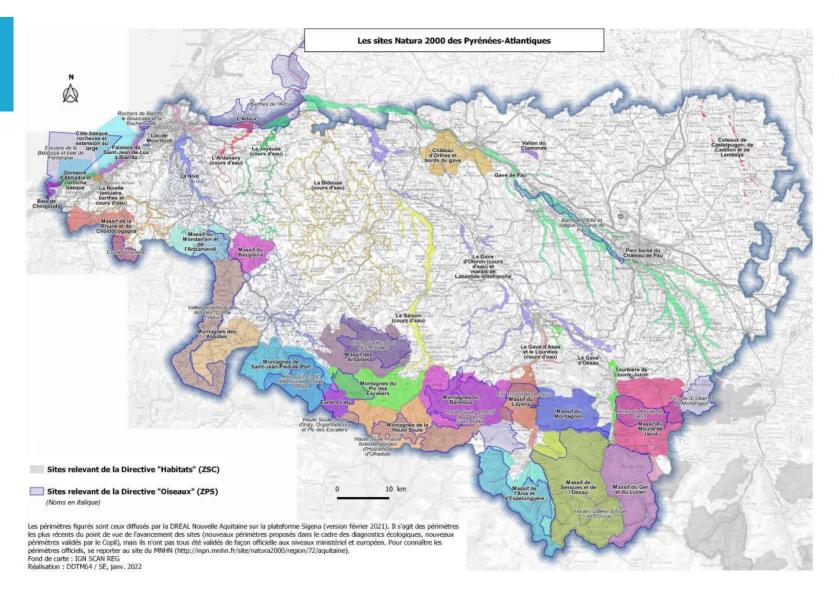
Pas de réglementation spécifique.

Mais évaluation des incidences Natura 2000 pour les projets, plans et programmes susceptibles d'impacter le site.

OBJECTIFS

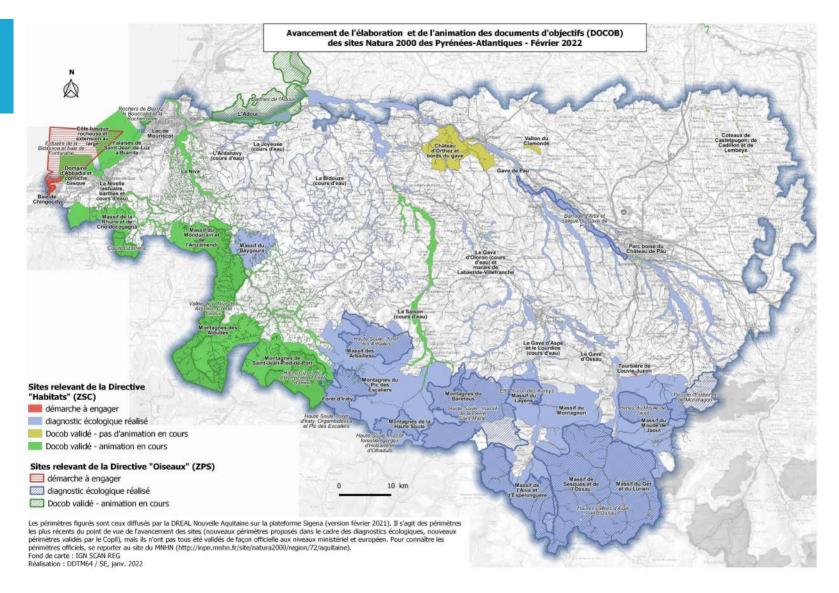
Politique cohérente à l'échelle de l'Europe pour :

- Maintenir ou rétablir un bon état de conservation de ces espèces et habitats d'IC ;
- En prenant en compte les exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales.





Liberté Égalité Fraternité





Liberté Égalité Fraternité

Parcs nationaux



EN FRANCE

11 parcs naturels nationaux.

DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Parc national des Pyrénées

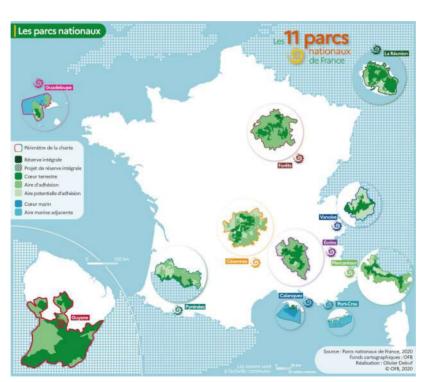
Dans le 64, Zone Cœur = 14 884 ha; Aire Optimale d'Adhésion = 95 052 ha dont Aire d'Adhésion = 33 130 ha).

ESPACES D'APPLICATION

Espaces terrestres ou maritimes où le patrimoine naturel (et culturel) présente un intérêt spécial et doit être préservé.

Deux secteurs au sein d'un parc :

- Zone cœur, où l'État assure une protection maximale du patrimoine naturel et encadre strictement les activités humaines.
- Aire d'adhésion, où des communes volontaires s'engagent dans une politique de développement durable.



OBIECTIFS

Protection de grands ensembles d'écosystèmes terrestres et marins, et également d'un patrimoine culturel et paysager exceptionnel.

CRÉATION

Décret en Conseil d'État.

GESTION

Gestion confiée à un établissement public de l'État.

Charte, principal document de gestion pour une durée maximale de 15 ans.

RÉGLEMENTATION

Réglementation propre au parc national pour la partie zone cœur

Réserves naturelles nationales



EN FRANCE

168 réserves naturelles nationales.

DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RNN de la Vallée d'Ossau (86 ha).

ESPACES D'APPLICATION

Propriétés présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels.

OBJECTIFS

Protection des milieux naturels, des espèces animales et végétales et du patrimoine géologique.

Gestion des sites.

Sensibilisation du public.



CRÉATION

Décret simple ou en Conseil d'État (à défaut d'accord de l'ensemble des propriétaires concernés).

Mise en place éventuelle d'un périmètre de protection autour de la réserve.

GESTION

Sous la responsabilité du préfet.

Instance de gestion composée de :

- Comité consultatif : avis sur toute décision concernant la réserve, suivi et évaluation de la gestion ;
- Organisme local de gestion (association, établissement public, collectivité territoriale): élaboration et mise en œuvre du plan de gestion, accueil et sensibilisation du public, constatation des infractions, réalisation de suivis scientifiques...

RÉGLEMENTATION

Réglementation adaptée au contexte local.

Toute intervention artificielle susceptible de dégrader les sites est interdite.

Parcs naturels régionaux

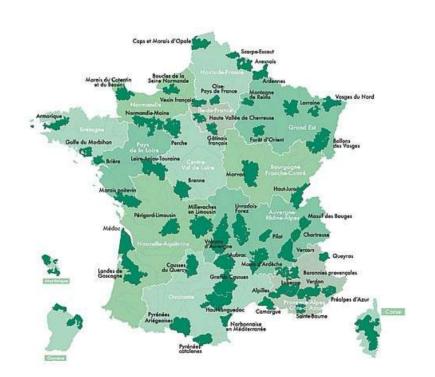


EN FRANCE

58 parcs naturels régionaux.

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Projet d'un parc naturel régional Montagne Basque dans les Pyrénées-Atlantiques.



OBJECTIFS

Protection de l'environnement, aménagement du territoire, développement économique et social, éducation et formation du public, contribution à des programmes de recherche.

CRÉATION

Décret simple pris sur rapport du ministre de l'environnement. Classement pour 15 ans renouvelables.

GESTION

Charte mise en œuvre sur le territoire du parc par un syndicat mixte d'aménagement et de gestion.

RÉGLEMENTATION

Pas de réglementation spécifique au parc naturel régional.

Mais compatibilité des documents d'urbanisme avec les orientations et les mesures de la charte.

ESPACES D'APPLICATION

Territoire fragile au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, avec projet de développement.

Réserves naturelles régionales



EN FRANCE

180 réserves naturelles régionales.

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RNR de Errota Handia (11,3 ha).

RNR de l'Étang de Chourroumillas (7,6 ha).

ESPACES D'APPLICATION

Propriétés présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels.

OBJECTIFS

Protection des milieux naturels, des espèces animales et végétales et du patrimoine géologique.

Gestion des sites.

Sensibilisation du public.



CRÉATION

Délibération de l'assemblée du Conseil régional.

Mise en place éventuelle d'un périmètre de protection autour de la réserve.

GESTION

Sous la responsabilité du Conseil régional.

Instance de gestion composée de :

- Comité consultatif: avis sur toute décision concernant la réserve, suivi et évaluation de la gestion;
- Organisme local de gestion (association, établissement public, collectivité territoriale): élaboration et mise en œuvre du plan de gestion, accueil et sensibilisation du public, constatation des infractions, réalisation de suivis scientifiques...

RÉGLEMENTATION

Réglementation adaptée au contexte local.

Toute intervention artificielle susceptible de dégrader les sites est interdite.

Arrêtés préfectoraux de protection



EN FRANCE

Biotope: 1023; Géotope: 12; Habitats naturels: 8.

DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

APPB site de Lur Berria

APPB Tourbière de Pédestarrès

ESPACES D'APPLICATION & OBJECTIFS

Trois types d'arrêtés préfectoraux de protection qui ont pour objet de lutter contre la destruction, l'altération ou la dégradation de la biodiversité :

- les arrêtés de protection de biotopes :
 - Préservation des milieux nécessaires à la survie d'espèces animales ou végétales protégées ;
- les arrêtés de protection de géotopes :

Protection des sites d'intérêt géologique ;

• les arrêtés de protection des habitats naturels :

Protection d'un habitat naturel en tant que tel, sans qu'il soit besoin d'établir qu'il constitue par ailleurs un habitat d'espèces protégées ;

CRÉATION

Arrêté préfectoral.

GESTION

Gestion émanant de la superposition avec un autre espace (site Natura 2000, CEN, CdL, etc.)

RÉGLEMENTATION

Réglementation ou interdiction des activités locales susceptibles de porter atteinte à la conservation du biotope, du géotope ou des habitats naturels :

Exemple: Dépôt de déchets, l'introduction de végétaux ou d'animaux, le brûlage ou le broyage de végétaux, l'épandage de produits phytosanitaires, etc..

Sites inscrits et sites classés



EN FRANCE

Plus de 2700 sites classés et 4500 sites inscrits

DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

45 sites classés

106 sites inscrits

ESPACES D'APPLICATION

Espaces naturels et ruraux ainsi que des paysages bâtis, présentant un intérêt général au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

OBJECTIFS

Préservation d'espaces de qualité et remarquables au plan paysager.

- Les sites <u>inscrits</u>, où tous travaux changeant l'aspect du site sont soumis à **déclaration** préalable.
- Les sites <u>classés</u>, où tous travaux modifiant l'aspect du site sont soumis à autorisation spéciale.

ACTE JURIDIQUE D'INSTITUTION

Arrêté du ministre chargé des sites ou décret en Conseil d'État en cas de désaccord entre l'administration chargée du classement et le « propriétaire » du site.

GESTION

Cahier d'orientations de gestion (pour certains sites), qui définit les orientations de gestion, pratiques et activités bénéfiques à la préservation et la mise en valeur du site.

Maintien de la qualité des sites assuré par des activités humaines qui entretiennent le site et les paysages (agriculture, pastoralisme, entretien/restauration du bâti...).

RÉGLEMENTATION

Pas de règlement, mais procédures de contrôle spécifique sur les activités susceptibles d'affecter le site: travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux d'un site sont soumis au contrôle du Ministre chargé des sites ou du Préfet du département.

Activités n'ayant pas d'emprise sur le sol (chasse, pêche, randonnée...) continuent à s'exercer librement dans un site inscrit ou classé.



Projet de Réserve naturelle sur le massif du Mondarrain et de l'Artzamendi









Association loi 1901, créée en février 1992 agréée par l'Etat à la Région le 23/10/2012

Un Conseil d'administration

Un Conseil scientifique

Une équipe salariée

40 spécialistes : validation des stratégies foncières, des plans de gestion des sites, ...

117 salariés

516 adhérents individuels

1 Siège social (St Gence – Hte Vienne) et 12 antennes territoriales

Antenne Pays-Basque / Landes (Urt)



Nos missions



Étudier, analyser les milieux naturels et les espèces pour mieux les protéger.

CONNAITRE



Négocier à l'amiable la maîtrise foncière ou d'usage à long terme des espaces naturels.

PROTEGER



Mettre en place des opérations de gestion nécessaires au maintien de la biodiversité.

GERER



Sensibiliser les populations à la protection de la nature et à ses enjeux.

VALORISER

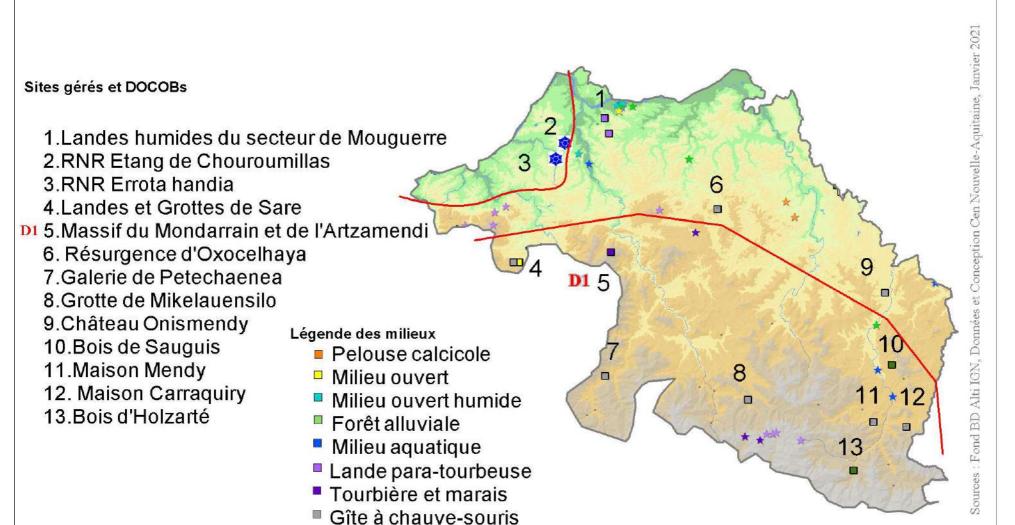


Accompagner la mise en œuvre des politiques publiques environnementales.

ANIMER



Les sites gérés dans le Pays Basque



Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine

Massifs du Mondarrain et de l'Artzamendi

LES PRINCIPAUX CADRES DE L'ACTION DU CEN SUR LE SITE A CE JOUR

- Plan de gestion « Massifs du Mondarrain et de l'Artzamendi » sur les communes d'Itxassou et Espelette (depuis 1996)
- Co-élaboration puis co-animation (avec EHLG) du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi » (2011-2013 puis 2013-2020) pour le SIVU Mondarrain-Artzamendi
- Diagnostic des terrains de chasse d'espèces de chauves-souris menacées (sites Natura 2000 de Larrun et du Mondarrain) – 2013
- LIFE Oreka Mendian sur les milieux agro-pastoraux 2017-2022
- Programmes régionaux (papillons, chauves-souris, odonates, ...)
- AAP, AMI, ...

Rossolis à feuilles intermédiaires Spiranthe d'été Lycopode inondé zones tourbeuses Narthécie des marais et sources

Principaux facteurs de dégradation des zones tourbeuses

- Assèchement
- Embroussaillement
- Piétinement localisé

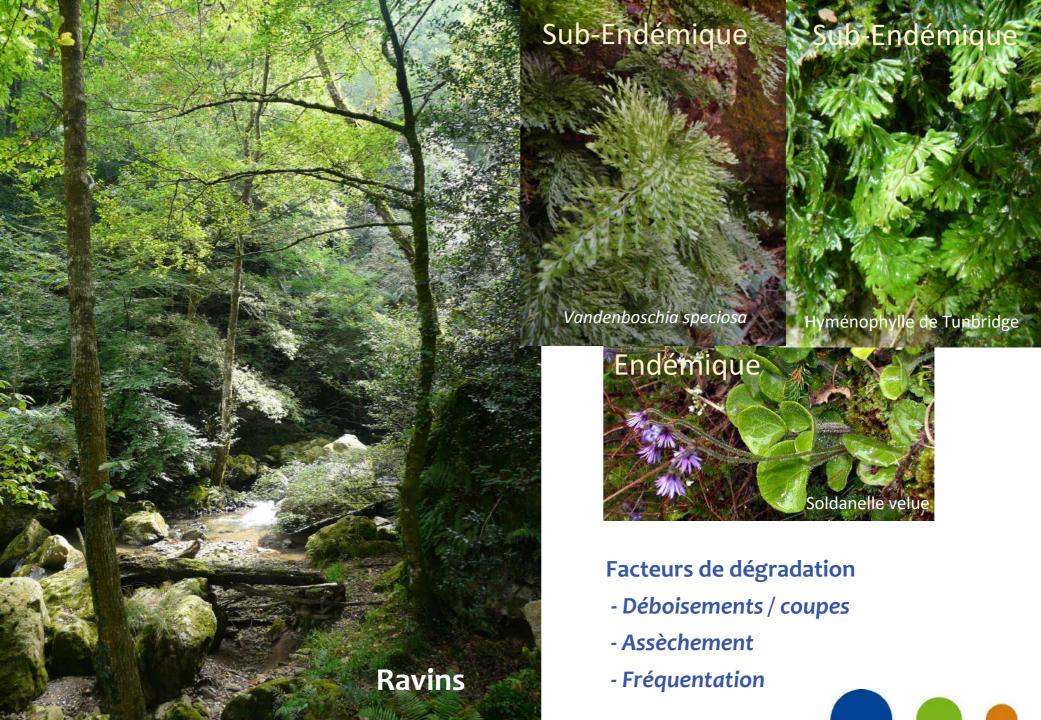
Zones humides



Dépression sur substrat tourbeux du Rhynchosporion



Lézard vivipare

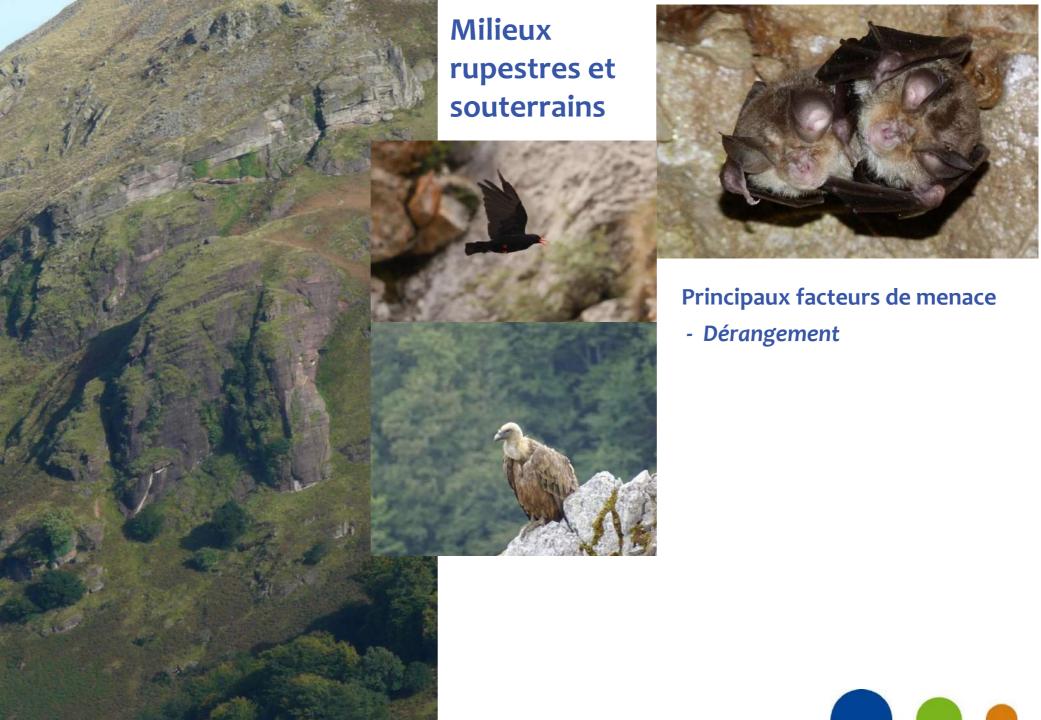






Vieux arbres, têtards, vieilles forêts,

- Non-renouvellement
- certaines modalités d'exploitation





Le plan de gestion / Natura 2000

	Docob Natura 2000	Plan de gestion
Objectifs	Habitats d'intérêt communautaireEspèces d'intérêt communautaire	Tous enjeux de conservation / gestion du patrimoine naturel
Financements	Union européenne / Etat	Agence de l'Eau Adour Garonne, Conseil départemental, Région, Etat, collectivités territoriales, mécènes etc
Outils	- Contrats Natura 2000 - MAEt - Charte Natura 2000	Tous
Suivi des actions	Peu pris en compte	Bilans réguliers
Pérennité	Selon les politiques publiques (Union européenne, Etat)	Gouvernance locale

2 outils compatibles et complémentaires Mais moyens insuffisants pour assurer la préservation du patrimoine naturel du massif



Enjeux multiples entre

préservation du patrimoine naturel des massifs et gestion du multi-usages

Les principaux besoins identifiés :

- Renforcer la préservation des éléments les plus remarquables du patrimoine naturel (ravins, zones humides, landes, boisements, falaises...) :
 - Réglementation (ex: fréquentation des cours d'eau, escalade, camping, feux, chiens...)
 - Information (ex : coupes de bois, périodes de sensibilité de la faune et de la flore, ...)
 - Médiation (sensibilisation grand public, multi-usages,)
 - Sensibilisation, notamment des plus jeunes, sur le patrimoine naturel

- Accompagner la gestion pastorale :

- Aider à faire respecter les règlements d'estives
- Aider les autres usagers de la montagne (loisirs) à respecter le travail des éleveurs
- Assurer un appui aux éleveurs, aide au suivi et à la gestion des Betizu, ...

- Adapter le massif aux changements :

- Ressource en eau, prévention des feux, ...



La réglementation

- Ce qui existe déjà, mais nécessite une mise en cohérence et coordination

- Loi de protection des espèces de flore ou de faune
- Règlements d'estives
- Réglementation aire de captage eau potable du Laxia
- Loi sur l'eau concernant les règles d'épandage des produits phytosanitaires
- Règlements des PLU (EBC, etc.)
- Arrêtés municipaux concernant la circulation des véhicules à moteur et la circulation sur les chemins non autorisés
- Règlementation Site inscrit / classé

- Ce qui peut être envisagé:

- Réglementation des activités telles que canyoning, baignade, escalade, slack-line, parapente, vélo, trottinettes électriques...
- autres besoins ...?



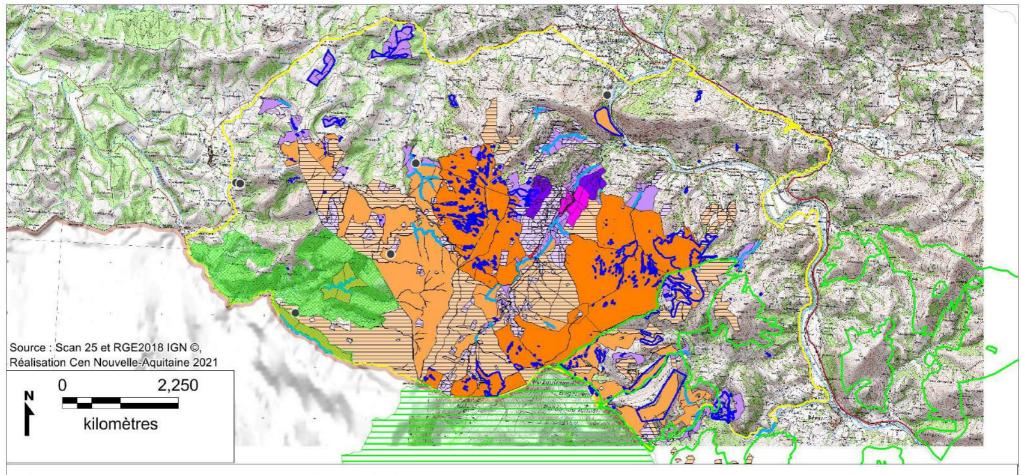
Echanges CEN, municipalités, Conseil Régional

> délibération des 4 conseils municipaux : le CEN porte une étude de préfiguration pour la mise en place d'une Réserve Naturelle

En préalable à la création d'une Réserve Naturelle, une démarche de concertation et de définition du projet :

- Approfondissement du diagnostic et des enjeux du massif (socle important via plan de gestion CEN et DOCOB Natura 2000)
- Concertation avec les propriétaires, ayants-droits et usagers pour définir :
 - Le périmètre du projet : chaque propriétaire (public ou privé) sera sollicité pour formuler son adhésion au projet
 - Un règlement adapté aux enjeux du site
- Sensibilisation les habitants

Etude du parcellaire pour le projet de Réserve Naturelle Régionnale AINHOA, ESPELETTE, ITXASSOU, BIDARRAY (et Osses)



Légende Enjeux écologiques cartographiés

Tourbières et falaises, et landes à fauvette

Tronçon de cours d'eau à stations botaniques remarquables

 Gîtes bâtis à chauves-souris d'intérêt infra départemental

Légende des parcelles Avec enjeu biodiversité identifié

- conventionées avec un propriétaire privé (42.8187 ha)
- conventionnées avec les communes (916.5 ha)
- Projet d'acquisition Cen (0.9882 ha)
- communales à conventionner (711.5 ha)
- communales (Bayonne) à conventionner (33.1335 ha)
- privées à conventionner (268 ha)

Autres parcelles à prendre en compte

(cohérence de gestion)

communales (818 ha)

Privées

Forêt communale d'Ainhoa

Périmètres AFP

Site N2000 Aritzakun-Urritzate-Gorramendi



Milesker

Merci pour votre attention

t.le-moal@cen-na.org



Analyse des dispositifs en vigueur au vu des enjeux et menaces identifiés

			Autorité décisionnaire / instruction (I), ou de suivi (s)						
Type d'outil	Objet principal	Principaux effets juridiques	Etat	Conseil Dépt	EPCI	Communes	Animateur N2000		
1 - Protection législative directe									
Loi montagne	Protection des espaces de montagne	Opposabilité aux documents d'urbanisme	l, s						
2 - Protection réglementaire									
Espace classé boisé	Protection de boisements	Coupes soumises à autorisation		l, s	l, s	l, s			
Site inscrit (rive gauche)	Préservation d'espaces naturels ou bâtis	Travaux susceptibles d'affecter le site soumis à l'architecte des Bâtiments de France	l, s						
3 - Autres outils réglementaires									
Réglementation sur la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels	Limitation des atteintes causées par les engins au milieu et usagers des espaces naturels	Interdiction du tout-terrain motorisé en dehors des voies autorisées	I, s			I, s			
Réglementation sur les espèces animales et végétales	Protection d'espèces et de leur milieu	Atteintes interdites, prélèvements d'espèces soumis à autorisation	l, s						
Préservation des zones humides - Loi sur l'eau	Protection de la ressource en eau	Installations, ouvrages, travaux soumis à autorisation	l, s						
Evaluation des incidences Natura 2000 - listes nationale et départementale (7 items), et clause "filet"	Conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Programmes ou projets susceptibles d'affecter les habitats et espèces soumis à autorisation	l, s	(1)		(1)	S		
Code forestier	Maintien de l'état boisé	Défrichements soumis à autorisation	l, s						
4 - Zonages									
PLU Itxassou - secteurs Nd, Ns, As, (+EBC)	Organisation du développement de la commune	Prescription de règles d'urbanisme, travaux, constructions, installations ou opérations soumis à autorisation				l, s			
Périmètres de protection immédiate et rapprochée du captage du Laxia, et « zone sensible » s'agissant du bassinversant (arrêté préfectoral du 25 août 2005)	Protection des eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable	Installations, ouvrages, travaux soumis à autorisation	I, s		l, s				

Analyse des autres dispositifs pouvant être mobilisés

Type d'outil	Objet principal		Autorité décisionnaire							
		Principaux effets	Etat	Région	Conseil Dépt	EPCI	Com- munes	CEN	Autres	Proprié- taire
1 - Protection contractuelle										
Contrat Natura 2000	Gestion d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire	Aides financières, contrôle des engagements pris	х						x	x
Bail	Particulier au bail	Particulier au bail	x	x	x	Х	x	х	x	x
Convention	Particulier à la convention	Particulier à la convention					x	х	x	x
Prêt à usage	Particulier au prêt à usage	Particulier au prêt à usage					x	х	x	х
Obligation Réelle Environnementale	Maintien, conservation, gestion ou restauration de la biodiversité ou de fonctions écologiques	_								x
Charte Natura 2000	Promotion de bonnes pratiques	Exonérations fiscales, contrôle des d'engagements pris	х						х	x
2 - Protection par la maîtrise foncière										
Acquisition de terrains par préemption	Particulier à l'acquisition	Transfert de propriété			х	х	x			
Acquisition à l'amiable	Particulier à l'acquisition	Transfert de propriété			x	Х	x	х	x	
3 - Protection réglement	aire									
Arrêté de protection de biotope	Conservation des biotopes d'espèces protégées	Réglementation spécifique	х							
Réserve naturelle régionale	Préservation de la flore de la faune et des habitats naturels	Réglementation spécifique			х					
Site classé	Préservation d'espaces naturels ou bâtis	Travaux susceptibles d'affecter le site soumis à l'architecte des Bâtiments de France	х							
4 - Zonages dans les documents d'urbanisme										
PLUi	Organisation du développement des communes au sein de l'intercommunalité	Prescription de règles d'urbanisme, travaux, constructions, installations ou opérations soumis à autorisation				х				
SCOT (Mise à jour en cours)	Planification stratégique intercommunale	Mise en compatibilité des documents d'urbanisme				x				